

PLAN D'ACTION-MOBILISATION (PHASE II)

Phase II : 1^{er} avril au 26 juin 2015

	DATE DE MISE EN ŒUVRE	ACTION	DESCRIPTION	ENSEIGNANTE ET ENSEIGNANT	ÉCOLE (PERSONNE DÉLÉGUÉE)	SERL
1	À partir du 7 avril Pour toute la période de la négociation	Opération : « On coupe dans le gras, fini le bénévolat! »	S'en tenir aux 32 heures conventionnées et quitter les réunions dès que le temps prévu est écoulé. Pas de présence à l'école ou au centre en dehors des 32 heures. Boycott des comités hors convention non reconnus dans la tâche. (excluant le CÉ) Boycott de collecte en tout genre et de distribution de publicités ou informations provenant de l'extérieur des établissements Pour 2015-2016 Ne pas s'inscrire dans aucun comité hors convention (excluant le CÉ) et ne pas planifier aucune activité hors des 32 heures en prévision de l'année scolaire prochaine.	Ne fait que ses 32 heures. Pas de présence à l'école ou au centre en dehors des 32 heures. Boycotte les comités non reconnus dans la tâche (excluant le CÉ). (voir les explications sur le communiqué spécifique à cette opération) Boycotte les collectes en tout genre. Boycotte la distribution de publicités ou informations provenant de l'extérieur des établissements. Pour 2015-2016 Ne s'inscrit dans aucun comité hors convention (excluant le CÉ) et ne planifie aucune activité hors des 32 heures en prévision de l'année scolaire prochaine.	Informe le personnel enseignant de son établissement et signaler toute problématique au SERL.	Produit et distribue le matériel d'information provenant du SERL et de la FAE.
2	À partir du 7 avril et pour toute la période de la négociation.	Opération : « Ça va être votre fête! »	Organiser des actions bruyantes pour perturber le début de chacune des rencontres des commissaires.	Assiste aux manifestations organisées par le SERL qui se tiendront les 15 avril, 20 mai et 17 juin 2015.	Informe le personnel enseignant.	Organise l'opération.
3	À partir du 7 avril Pour toute la période de la négociation	Opération : « Comme dans la vraie vie! »	Perturber les rencontres collectives de la direction à l'image d'une classe avec intégration et sans services. (Variante : Rester silencieux et ne faire aucune intervention.)	Perturbe les rencontres.	Organise l'opération : bruits ou silence. Informe le SERL.	Supporte les personnes déléguées et le personnel enseignant.
4	À partir du 7 avril	Opération : « Piquetage hebdomadaire »	Organiser, une fois par semaine, un piquetage de 13,5 minutes devant l'établissement. (N.B. Les piquetages pourraient réunir plus d'un établissement et se faire en rotation devant chacun d'eux. Le piquetage pourrait aussi se faire à un endroit qui offre plus de visibilité que devant l'établissement. Inviter les employés syndiqués des autres corps d'emploi à se joindre au piquetage.)	Participe au piquetage. Voir les explications sur le communiqué ci-joint.	Organise l'opération. Transmet des images du piquetage au SERL.	Produit et distribue pancartes et drapeaux.

	DATE DE MISE EN ŒUVRE	ACTION	DESCRIPTION	ENSEIGNANTE ET ENSEIGNANT	ÉCOLE (PERSONNE DÉLÉGUÉE)	SERL
5	À partir du 15 avril Pour toute la période de la négociation	Opération : « Pique-nique »	Autour du 15 de chaque mois, les enseignantes et enseignants organisent un pique-nique syndical sur l'heure du midi et quittent l'école en masse pour y participer.	Participe au pique-nique syndical organisé à <u>l'extérieur du lieu de travail</u> par leur personne déléguée. Voir les explications sur le communiqué ci-joint.	Organise le pique-nique : choisit une date, un lieu, publicise dans l'école l'événement et transmet au SERL les informations sur l'activité. La date exacte et le choix de l'activité à l'extérieur peuvent varier d'un établissement à l'autre.	Publie les photos sur la page Facebook et sur le site internet. <i>Des membres du CA peuvent visiter les établissements sur demande.</i>
6	Dans la semaine du 20 avril 2015 (Date à préciser ultérieurement)	Opération : « Notre injuste part »	Afficher un accessoire dans les cours d'école (ou en périphérie) pour comparer les « efforts » demandés aux grandes entreprises et ceux demandés à l'école publique et aux profs.		.	Choisit les endroits d'affichage. Organise l'activité avec une équipe de militantes et militants.
7	1 ^{er} mai 2015	Manif du 1^{er} mai	Participer à des actions et aux manifestations régionales du 1 ^{er} mai.	Participe à la manifestation du 1 ^{er} mai.	Diffuse l'information.	Organise les modalités de participation.
8	À partir du mois de mai	Opération : « Perturbation économique »	Participer avec d'autres groupes à des actions ayant pour cible des institutions de l'activité économique.			Organise l'opération avec la FAE.
9	Juin	Opération : « La bande des scribes »	Remettre les notes de fin d'année de façon manuscrite, sans commentaires. <i>(N.B. Adaptations nécessaires pour l'ÉDA et la FP.)</i> Les enseignantes et enseignants remettent leurs notes à une personne déléguée pour une remise ultérieure à la direction à la date prévue dans chacun des établissements.	Remet ses notes à une personne déléguée pour une remise ultérieure à la direction. à la date prévue dans chacun des établissements. Voir les explications sur le communiqué ci-joint.	Organise l'opération. Les modalités de transmission des notes à la direction peuvent varier. (Remise par les personnes déléguées ou par une délégation)	Le SERL diffusera et produira du matériel d'information.